

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 137

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190185

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Centre de loisirs sans hébergement de la Perrotière - Été 2019 - Règlement de fonctionnement -
Convention de mise à disposition avec Les Francas - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 137

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 190185

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Centre de loisirs sans hébergement de la Perrotière - Eté 2019 - Règlement de fonctionnement - Convention de mise à disposition avec Les Francas - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le code de l'action sociale et des familles régit l'organisation des accueils collectifs des mineurs. Le Projet Éducatif Local, voté en Conseil Municipal du 7 décembre 2015 (délibération n°584), a fixé trois orientations principales :

- Favoriser l'éveil, l'apprentissage et la réussite de tous les enfants et les jeunes,
- Permettre de grandir dans un environnement sécurisé et épanouissant,
- Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leur société.

Le Centre de loisirs sans hébergement municipal de la Perrotière répond à ces orientations.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne organise depuis de nombreuses années un centre de loisirs sans hébergement au château de la Perrotière, dont la régularité de fréquentation montre le besoin pour la population.

□ **Contenu :**

Dates d'ouverture :

Le centre de loisirs sera ouvert du 08 juillet au 30 août 2019 soit 38 jours.

Équipe d'animation :

Comme en 2018, elle est composée de 9 animateurs, 2 directeurs adjoints, 1 directeur.

Ils sont rémunérés selon la convention collective de l'animation, à savoir :

	Salaire brut journalier
Directeur diplômé BAFD	85,20 €
Directeur en cours de formation BAFD	76,65 €
Directeur sans formation	70,36 €
Directeur adjoint en cours de formation BAFD	63,66 €
Directeur adjoint sans formation BAFD	61,51 €
Animateur diplômé BAFA	49,39 €
Animateur en cours de formation BAFA	43,95 €
Animateur sans formation BAFA	39,75 €

Ces sommes incluent les remboursements forfaitaires de frais.

Seront prises en compte les journées effectivement travaillées.

Compte tenu des diverses réunions préparatoires, des travaux réalisés en dehors des heures d'ouverture et des contraintes d'accompagnement des enfants,

- les directeurs se verront octroyer jusqu'à 4,5 jours supplémentaires,
- les directeurs adjoints jusqu'à 3,5 jours supplémentaires,
- les animateurs jusqu'à 3 jours supplémentaires.

Adhésion aux Francas

La Ville adhère aux Francas (fédération d'éducation populaire) pour être tenue informée de l'actualité du domaine de l'animation.

L'association Les Francas verse à ses adhérents une participation financière calculée sur la base du

nombre de journées réalisées, provenant d'aides financières émanant de divers organismes.

Convention avec les Francas

Les Francas mettent à disposition de la Ville un directeur d'accueil de loisirs, titulaire des qualifications nécessaires, pour assurer la direction du centre de loisirs du 8 au 26 juillet 2019.

Autorisation d'utilisation d'un véhicule municipal

La Ville de Saint-Etienne autorise, par convention, le personnel mis à disposition par les Francas à utiliser un véhicule municipal dans le cadre de la direction du centre de loisirs.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur décrit le fonctionnement de l'accueil de loisirs. Il est porté à la connaissance des familles à l'inscription.

Marché spécifique

Un marché à procédure adaptée a été conclu avec les Francas afin de leur confier :

- l'élaboration et le suivi du projet pédagogique, orienté en particulier autour de l'environnement et du développement durable,
- le recrutement de l'équipe d'animation.

Les dépenses du centre de loisirs sont rattachées à des marchés spécifiques de la direction Éducation et Petite Enfance (transports, restauration scolaire, matériel pédagogique).

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint Etienne.

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : 75 242€

dont TVA :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	19 701€					recettes : 55.541€
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'organisation présentée ci-dessus,
- approuver le règlement de fonctionnement ci-joint,
- approuver la convention de mise à disposition d'une directrice du Centre de loisirs par l'organisme «Les Francas» pour le mois de juillet 2019 et autoriser cette directrice à utiliser un véhicule municipal dans l'exercice de ses fonctions,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces documents dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Exercice 2019 Dépenses : Chapitre 012 - article 6218 (32 000€) Chapitre 011 divers articles (23 480€) Chapitre 011 article 60623 (19 762€) Recettes : Chapitre 74 - article 7478 (21 728€) Chapitre 75 - Article 758 (33 813€)
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Samy KEFI-JEROME